



République Française

# Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

[www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

PUBLIE LE 09/08/2024

## ARRETE DU MAIRE N° 2024-298 Pôle Technique

### Arrêté temporaire autorisant l'installation et le montage d'une Grue 172 ECB n°55298 rue Berlioz à Sausset les Pins.

Nomenclature ACTES :6.1

Réf. : MM/JI/YR/HS

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et suivants,

VU l'article R417-10 DU Code de la Route modifié par le décret n°2012-280 du 28 février 2012,

VU l'article R610-5 du Code Pénal,

VU l'arrêté municipal 46/2011 réglementant la durée de stationnement sur la commune,

VU l'arrêté préfectoral de la préfecture des Bouches-du-Rhône N°002488 du 22 Juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

VU le règlement sanitaire départemental et les articles 99 – 99.2 -99.3 – 99.4-99.7,

VU l'arrêté municipal 189/2003 interdisant les travaux sur la commune du 15 juin au 15 septembre,

VU la demande de **POGGIA PROVENCE 126 Allée des Temps Perdus 84305 CAVAILLON** concernant l'installation et le montage d'une Grue 172 ECB n° 55298 rue Berlioz sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Sausset les Pins.

#### Vu le rapport de vérification de SPE LOGISTIQUE en date de 06/08/2024

CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité, la tranquillité, l'ordre public, la commodité de circulation et de stationnement,

#### ARRETE

ARTICLE 1 : du 12/08/2024 au 13/08/2024 l'entreprise **POGGIA PROVENCE** est autorisé à procéder à l'installation et le montage d'une Grue 172 ECB n° 55298 rue Berlioz.

Grue de type :

- Modèle 172 ECB n° 55298
- Longueur de flèche 55 m
- Hauteur contre flèche 14.50 m

L'installation devra être conforme aux documents joints à la présente demande ainsi qu'aux réglementations et normes en vigueur



République Française

## Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

[www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

**ARTICLE 2 :** Cette autorisation est délivrée, sous réserve des droits des tiers et ou des prescriptions de toute autre administration ou organisme compétent de prévention et sous respect de toutes les réglementations en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté ne vaut pas autorisation de mise en service ni autorisation d'usage de la grue.

Avant toute mise en service, le titulaire de la présente autorisation de montage devra faire procéder, après mise en place, aux essais en charge et en surcharge réglementaires par un organisme de contrôle agréé.

**Le rapport de contrôle établi par cet organisme sera adressé aux services techniques de la commune de Sausset les Pins revêtu d'un avis favorable.**

La mise en service effective de la grue ne pourra être effectuée qu'après que le Maire de Sausset les Pins ait pris acte de ce rapport et qu'il ait notifié l'arrêté de mise en service à la Société **POGGIA PROVENCE**.

**Les travaux sont interdits la nuit et le week-end.**

**ARTICLE 4 :** La signalisation sera mise en place par la société **POGGIA PROVENCE**.

L'entreprise **POGGIA PROVENCE** devra mettre en place la signalisation correspondantes aux survols des hélicoptères.

**ARTICLE 5 :** **SUD CONSTRUCTION** a l'obligation d'afficher cet arrêté et d'en avertir le Service Technique (au 04 42 44 70 70 ou par mail : [techniques@saussetlespins.fr](mailto:techniques@saussetlespins.fr)) 48 heures avant le début des travaux.

**ARTICLE 6 :** La présente autorisation est pour tout ou partie révocable à tout moment et sans indemnités, pour des raisons d'ordre général ou pour le non-respect des prescriptions définies par le présent arrêté.

**ARTICLE 7 :** Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 8 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice du Pôle Technique, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie, Le Centre de Secours et d'Incendie de SAUSSET-LES-PINS, Monsieur le Responsable de l'Antenne de la Métropole Aix Marseille ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sausset-les-Pins, le 07 août 2024



Le Maire,  
Maxime MARCHAND

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois

AM2024-298

2 sur 2

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MONTAGE D'UN APPAREIL DE LEVAGE « GRUE »



## Renseignements administratifs :

Non de l'entreprise: POGGIA PROVENCE

Adresse: 126 Allée des temps perdus

Ville: CAVAILLON

Code postal: 84305

N° de téléphone: 04 90 71 38 72

Courriel: info@poggia-provence.fr

## Coordonnées de la personne responsable du chantier (joignable 24h/24 en cas d'urgence) :

Nom et prénom: Paul Vinchon

Téléphone: 06 70 72 68 65

Adresse :

*(si différente de la personne morale)*

## Renseignements concernant le chantier :

Adresse des travaux: Rue Berlioz, 13960 SAUSSET-LES-PINS

Nature de la construction: Extension école Victor Hugo Hauteur: +24,3 à +35,8 ngf

Domaine public: Oui

Domaine privé: Sans objet

Déclaration préalable n° :

Accordée le :

Permis de construire n°: 013 104 23 H0023

Accordée le :

Ce même chantier a-t-il déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation de grues ?



NON



OUI

Si oui, date de la demande :

Existe-t-il des grues actuellement à proximité du chantier ?



NON



OUI

● **Mode d'installation et hauteur des grues :**



FIXE



MOBILE

Référence sur le plan	Longueur		Hauteur sous crochet (1)			Écart entre le crochet de la grue et le faitage de la construction le plus haut survolé (2)
	flèche	Contre flèche	Sans ancrage ni haubanage		Avec ancrage au bâtiment ou haubanage	
			Sur châssis avec lest	Sur tronçon scellé dans le sol		
A	55,00 m	14,50 m	24 . 31M oui	non	non	15,50 m
B						
C						
D						
E						

(1) Indiquer la hauteur sous crochet dans la colonne correspondant au mode d'implantation.

(2) Cette hauteur ne doit pas être inférieure à 2 mètres.



Voie publique, terrain ou propriété tiers



Bâtiments voisins ou tiers



Écoles ou autres établissements



Grues chantier voisin



Lignes électriques, obstacles naturels...



Grues même chantier (existante ou prévue)

● **Caractéristiques de l'appareil de levage :**

Désignation : LIEBHERR 172 EC-B 8 Litronic

Marque : LIEBHERR

Type: 172 EC-B 8 Litronic

N° de châssis: 91 EC 55298

Année de fabrication: 2018

Date de 1ère mise en service: 2018

● **Équipements de sécurité:**

Anémomètre:  OUI  NON

Limiteur:  OUI  NON Marque:

Dispositif d'interférence:  OUI  NON Marque:

Marque: LIKAS

● **Montage:**

Sur voie publique:  OUI  NON

Nom et adresse de l'entreprise chargée du montage: SOCIETE VERTICAL MONTAGE  
31 CHEMIN DE SAINT DIONISY 30870 CLARENSAC

Tél. fixe:

Tél. portable: 0622496424

Nom et adresse du responsable chargé du montage de l'appareil de levage:

MR MICHAEL LUCCHINI SOCIETE SPE

4014 ROUTE DEPARTEMENTALE 113 QUARTIER LES FOUITADES

13340 ROGNAC

Tél. fixe: 0442870173

Tél. portable: 0621627576

Fait à: ROGNAC

Nom et adresse de l'entreprise chargée du montage:

SOCIETE SPE

4014 ROUTE DEPARTEMENTALE 113

QUARTIER LES FOUITADES

13340 ROGNAC

Cachet de l'entreprise



## CERTIFICAT DE MAINTIEN EN CONFORMITE DE GRUE A TOUR

Nous soussignés, SPE Maintenance certifions par la présente que notre grue

**172 ECB N° 55298**

Mise en service en 2018 est conforme aux règles techniques précisées ci-après qui lui sont applicables :

- Annexe 1 de l'article R4312-1 du code du travail, qui est la reprise in extenso de l'annexe 1 de la directive machine
- L'État de l'art de l'année de fabrication
- Entretien selon manuel d'instruction\*

Fait pour faire valoir ce que de droit

Fait à Rognac,  
Le 06/08/2024



\* Les grues à tour font l'objet d'une maintenance définie par le constructeur. Si la maintenance n'a pas été réalisée, il faut procéder à un examen approfondi (non retenu chez SPE Maintenance pour son parc de location)



Données statiques  
Réactions par coin

fr

**EN14439:2009-D50**

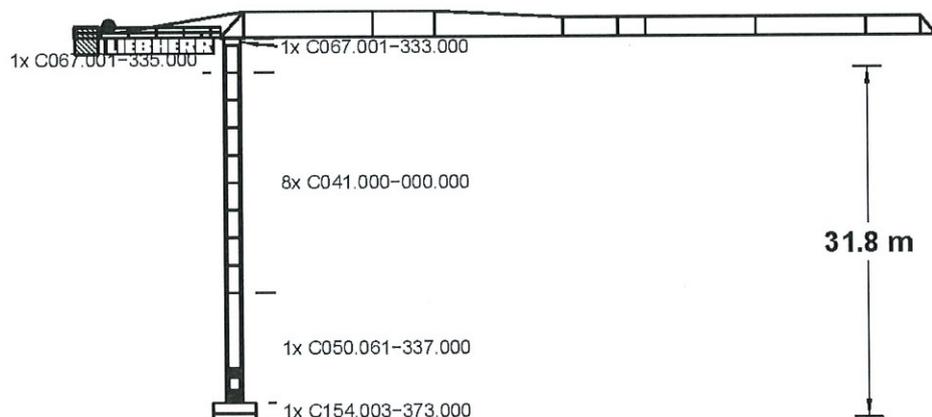
**172 EC-B 8 Litronic, Système de mât 16HC175 (120HC/  
140HC), Châssis croix 91EC 3.8m stationnaire**

**Grue stationnaire, sans dispositif de télescopage, avec  
LiUP 200**

**Mât de base 16HC175TSB-1000c**

LIEBHERR-WERK BIBERACH

17.12.2018 19:44:10  
prsV1.53tpV3.19  
00348452 rum0



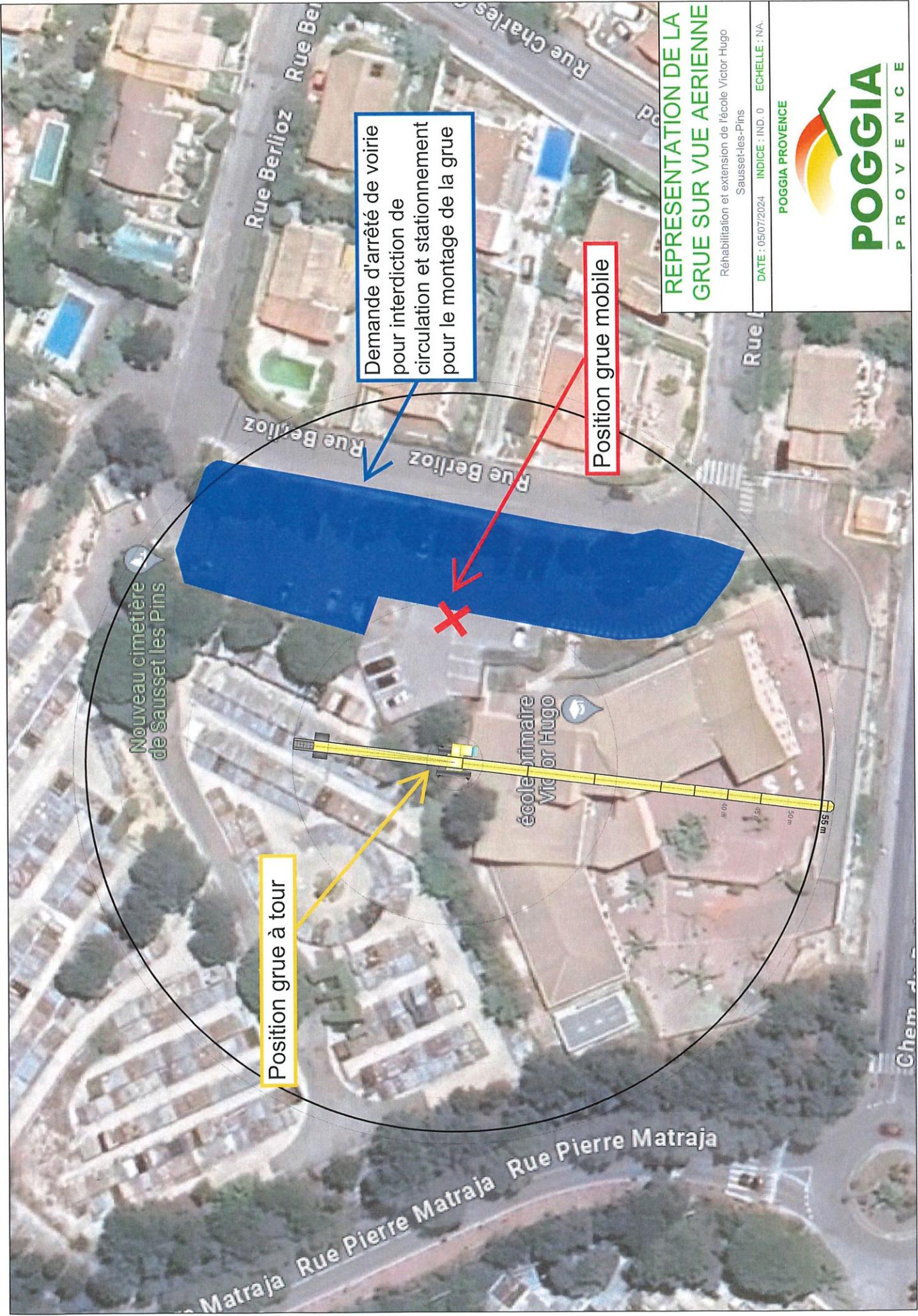
C067.008.003\_133\_of\_D50

**LIEBHERR**









Demande d'arrêt de voirie  
pour interdiction de  
circulation et stationnement  
pour le montage de la grue

Position grue mobile

Position grue à tour

# REPRESENTATION DE LA GRUE SUR VUE AERIENNE

Réhabilitation et extension de l'école Victor Hugo  
Sausset-les-Pins

DATE : 05/07/2024    INDICE : IND. 0    ECHELLE : NA

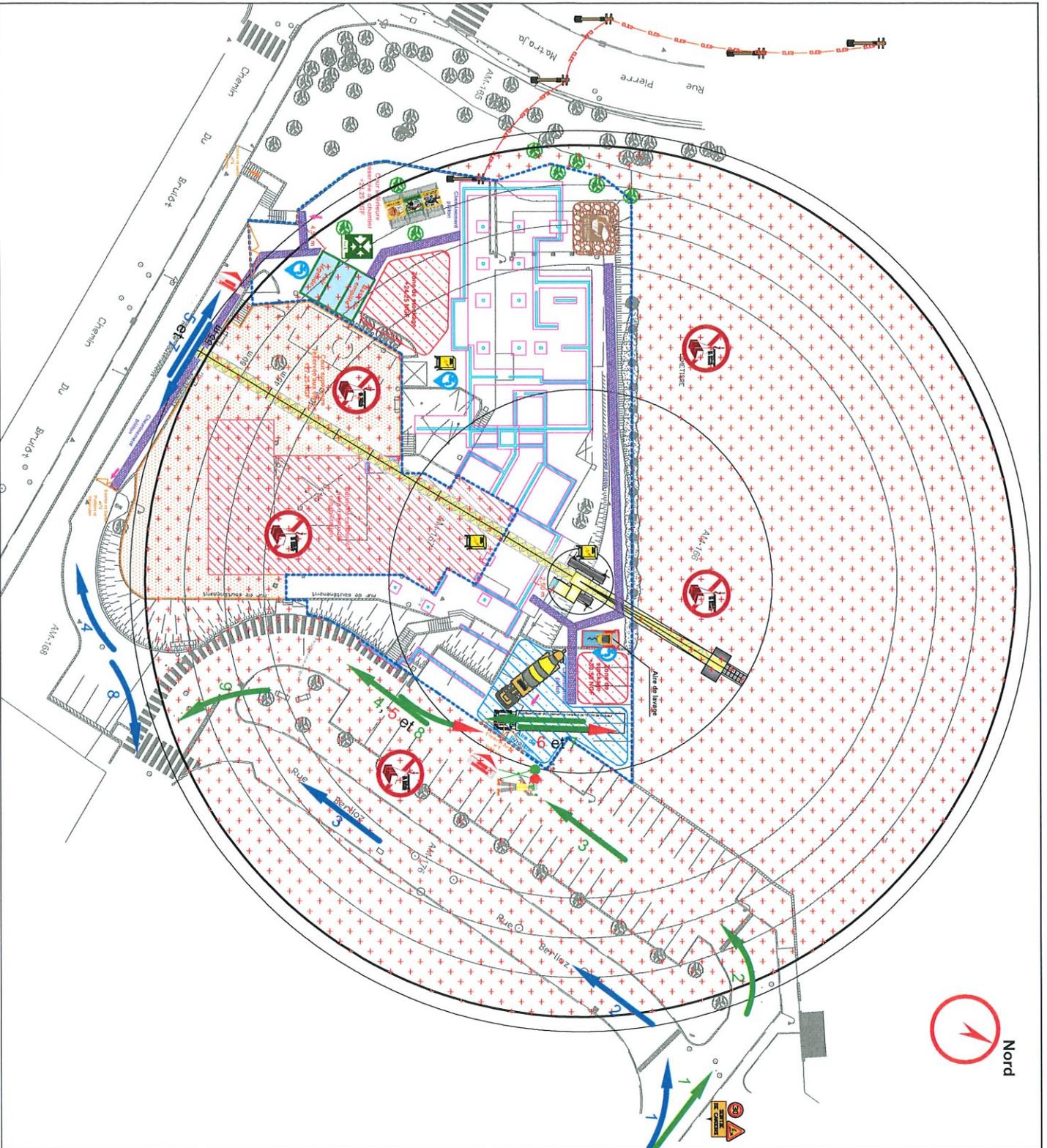
POGGIA PROVENCE



# POGGIA

PROVENCE





**Légende :**

- Base Via R-1
- 1 : Sans de Réunion
- Base Via RDC
- 2 : Inférieure
- 3 : Visibles
- 4 : Sanitaires



Gare à tour - Pkane 55,00 m

Zone élimination de suroît en charge

Alimentation électrique Trait Jaune (Gue)



Bennes de tri pour déchets



Autre Conservé et protégé (hors lot 03)



Limite de l'espace chantier



Fondations nouveau bâtiment



Zone stockée des terres



Cadre électrique



Point d'eau



Zone de circulation avec ordre pour accès entrée n°2



Point de rassemblement



Point d'évacuation



Zone de stockage



Aire de livraison



Cheminement piéton



Zone réservée à l'école



**PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER - Phase 2**

Réhabilitation et extension de l'école Victor Hugo  
Sausseilles-Pins

DATE : 05/07/2024 INDICE : IND. 1 ECHELLE : NA

POGGIA PROVENCE



